

## Orientations de la Ville de Saint-Georges en matière de développement commercial

- Respect de la dynamique du libre marché et de la libre concurrence.
- Favoriser l'interception commerciale notamment par l'attraction de chaînes nationales et internationales de même qu'une série de petites boutiques.
- Favoriser le développement d'un tissu commercial de proximité (dépanneurs, stations de services, etc.)
- Équilibrer le développement commercial entre les secteurs urbains, entre les centres d'achats et les centres-villes notamment par :
  - La réglementation du stationnement (élimination des parcomètres);
  - La spécialisation des rues;
  - La rénovation progressive d'une partie ciblée du centre-ville est-sud;
  - La tenue d'activités d'achalandage.
- Supporter les initiatives originales de services et de commerces auprès d'instances gouvernementales lorsque pertinent.
- Privilégier les consultations et autres collaborations de la Chambre de commerce.
- Réaliser progressivement le plan de rénovation de la partie sud-est du centre-ville (projet d'un barrage à l'autre).

